

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 23 (1887)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

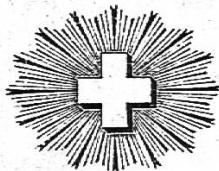
Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



15 DÉCEMBRE 1887.

N^o 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Aux membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande. — Education morale: Cours de morale théorique et pratique de G. Compayré. — Histoire nationale: les vraies origines de la Confédération suisse (suite). — L'instruction publique en Espagne et dans une partie de l'Amérique espagnole. — Nécrologie belge (M. Wynen). — **Vaud**: Un sujet à l'ordre du jour (fin). — **Neuchâtel**: Question de l'inspectorat. — Bibliographie. — Nominations. — PARTIE PRATIQUE: Compositions. — Dictées. — Problèmes. — Comptabilité.

Le présent numéro est adressé à un certain nombre de nos confrères qui ne sont pas encore abonnés. Nous les prions d'en prendre connaissance et de voir s'ils ne pourraient pas nous accorder leur concours en acceptant l'abonnement pour 1888.

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS
DE LA SUISSE ROMANDE
A NOS ABONNÉS

En acceptant, il y a un an, la direction de la *Société des instituteurs de la Suisse romande*, votre comité ne se faisait pas d'illusion sur les difficultés de la tâche qu'il entreprenait. Pour mener à bien cette entreprise, il savait qu'il devait compter, moins sur ses propres forces que sur le concours bienveillant des amis de l'éducation populaire, en général, et sur celui des instituteurs à tous les degrés, en particulier. Cet appui sympathique, nos collègues nous l'ont accordé largement; nous les en remercions bien sincèrement soit en notre nom, soit surtout au

nom de la Société romande qu'ils ont affermee et fortifiée, les uns par une fidélité qui ne s'est jamais démentie, les autres — et nombreux — par leur adhésion au commencement de cette année.

Les instituteurs vaudois ont tout spécialement compris qu'en acceptant l'honneur de recevoir le siège et la direction de la Société, ils s'étaient moralement engagés à soutenir vigoureusement ceux des leurs à qui sont confiés les intérêts de l'association.

Ils sont venus nombreux se grouper autour du drapeau dont la garde nous est remise, et nous avons constaté avec une juste satisfaction que chacun tenait à remplir dignement ce que nous considérons tous comme un devoir d'honneur. Nous sommes certains que ces sentiments n'ont fait que s'affermir pendant l'année qui vient de s'écouler, que non seulement tous nos sociétaires nous resteront fidèles, mais que le nombre s'en accroîtra sensiblement. La revision prochaine de la loi scolaire vaudoise, l'étude de l'importante question *de la formation du corps enseignant* fourniront sans doute matière à d'intéressantes discussions dans les colonnes de l'*Educateur* et chacun voudra certainement suivre ces importants débats et contribuer pour sa part à obtenir la solution qui lui paraît la plus conforme aux intérêts de tous.

Quant à nos amis et confédérés des divers cantons de la Suisse romande, leur attachement à la Société qui nous unit nous assure leur appui efficace et nous ne doutons point qu'ils ne fassent tous leurs efforts pour amener de nouveaux adhérents à l'association, et pour alimenter le journal de renseignements intéressants, aussi bien que de discussions sérieuses.

Nous exprimons notre plus entière reconnaissance à tous ceux qui nous ont prêté leur précieux concours pendant l'année qui finit, et nous prenons la liberté de les prier instamment de vouloir bien nous le continuer pendant l'année prochaine, dans l'intérêt et pour la prospérité de la *Société des instituteurs de la Suisse romande*.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

ÉDUCATION MORALE

Cours de morale théorique et pratique de Gabriel Compayré¹

A tous les ouvrages remarquables de pensée et de style dont la philosophie et la science éducative sont redevables à l'auteur qui occupe une place élevée dans l'enseignement public en France,

¹ Paris, librairie classique de Delaplane, 48, rue de Monsieur-le-Prince, 1887. 356 pages. Prix : 4 francs.

celui que nous annonçons aujourd’hui est sans contredit l’un des plus riches en préceptes et en exemples. Peut-être seulement est-il trop riche et par là même bien difficile à analyser.

Après une introduction sur la nécessité d’un enseignement de ce genre et la manière de le donner, M. Compayré consacre huit leçons à la morale théorique et douze à la morale pratique. Dans cette dernière partie de son traité, l’éminent professeur traite successivement du droit et du devoir, de la division des devoirs, des devoirs envers le corps et envers l’âme (morale individuelle), de la justice et de la charité, du respect de la vie humaine, de l’esclavage et de l’intolérance, du vol et de la diffamation, des devoirs de charité, des devoirs du citoyen, de ceux de la famille (morale sociale), des devoirs religieux et des droits correspondants, de l’apprentissage de la vertu.

« La vertu, dit M. Compayré, c’est le devoir pratiqué, c’est le droit respecté. »

Cette corrélation du droit et du devoir avait été démontrée chez nous dans un excellent petit livre un peu oublié de notre éloquent concitoyen, le professeur Charles Monnard. — Mais le professeur français donne de nouveaux développements à l’appui de cette connexité. Il combat avec raison l’idée de Socrate, que la vertu est la science du bien et le vice l’ignorance du bien.

« La vertu, en effet, suppose autre chose que la connaissance du bien, autre chose que l’amour et la volonté de faire le bien ; elle en est l’accomplissement. Ovide fait dire à un de ses personnages : *Je vois et j’approuve le mieux, et je fais le pire.* »

C'est une illusion du même genre qui faisait dire au Socrate fribourgeois, le Père Girard : « *L’homme agit comme il aime et il aime comme il pense.* » Sans doute travailler à bien penser est le principe de la morale ; le principe, oui, mais non la morale elle-même.

Dans l’ouvrage de M. Compayré, où il y a tant de choses neuves, nous citerons particulièrement les chapitres de morale sociale, relatifs aux devoirs des citoyens et à la question sociale, où le célèbre écrivain s’étaie d’un passage du savant philosophe de Lausanne, M. Charles Secretan, destiné à prouver qu’il ne peut rien sortir de bon de l’antagonisme actuel entre les classes, l’ouvrier et le capitaliste, « une réforme salutaire, dit M. Secretan, ne saurait avoir lieu que par voie d’entente. Il faut avant tout désarmer la défiance pour pouvoir éclairer le peuple sur ses intérêts et sur la limite de ses droits, et l’initiative ne saurait être prise que par les riches, qui n’ont aucun sujet de haine, quoiqu’ils aient peut-être lieu de craindre. Qu’ils s’adressent à l’ouvrier par des procédés affectueux et par des bienfaits sérieux ; ils y parviendront, car plusieurs l’ont fait. » Nous ne pouvons malheureusement qu’indiquer, faute de place. Mais nous ne prendrons pas congé de cet ouvrage sans rendre le lecteur attentif aux lectures conte-

nues dans ce volume et signées des noms les plus autorisés, de Jean-Jacques Rousseau et de Kant à Vacherot, Jules Simon, Victor Hugo et Bersot, qui par parenthèse était Neuchâtelois d'origine. A propos de Kant, M. Compayré nous dit qu'il ne reconnaît pas les devoirs envers Dieu. C'est là, en effet, le langage de l'auteur de la *Raison pure*, mais non celui de l'auteur de la *Raison pratique*. Au reste, le philosophe de Koenigsberg n'ajoute-t-il pas un peu plus loin, dans le passage même cité par M. Compayré :

« Les reproches de la conscience resteront sans effet, si on ne » les considère comme *la voix de Dieu* dont le siège sublime est » bien élevé au-dessus, mais qui a établi aussi en nous son tri- » bunal. »

A. DAGUET.

HISTOIRE NATIONALE

Les vraies origines de la Confédération suisse.

(Suite.)

Pendant qu'Uri progressait dans la liberté, Schwyz, où les hommes libres étaient plus nombreux encore, à ce qu'il paraît, n'en faisait pas moins. Un événement qui aurait pu leur causer un grand préjudice releva au contraire leur courage et donna plus de consistance à leur communauté.

En 1018. L'empereur d'Allemagne, Henri II de Saxe, surnommé le Saint, fit don à l'abbaye d'Einsiedeln (fondée en 906) des alpes voisines, c'est-à-dire des pâturages alpestres situés aux sources de l'Alp-bach et de la Sihl, qu'il appelait une forêt inculte (*sylvam incultam et inviam*). Or, de ces pâturages, les Schwyzois avaient depuis un temps immémorial la paisible jouissance et y conduisaient leurs troupeaux. Les bergers de l'abbaye ayant voulu les en empêcher, il y eut des rixes sanglantes. Il y eut aussi des incendies de huttes ou de chalets. Cet état de choses durait encore lorsque l'empereur Henri V de Franconie vint à Bâle.

En 1114. L'abbé d'Einsiedeln saisit l'occasion pour porter plainte contre les Schwyzois. Il était secondé par le comte Ulrich de Rapperschwyl, l'avoué du couvent. Les Schwyzois avaient pour défenseur le comte Rodolphe IV de Lenzbourg, qui avait des possessions sur leur territoire. Mais les Schwyzois ne pouvaient alléguer que leur droit de premier occupant et la coutume et l'usage (comme Janot Lapin dans une fable de La Fontaine), tandis que l'abbaye possédait un diplôme impérial en bonne et due forme. Aussi les moines obtinrent-ils gain de cause et les Schwyzois furent condamnés à payer cent livres d'amende, ce qui faisait une somme très considérable pour le temps¹. Regardant la sentence impériale comme injuste, Schwyz refusa de payer et continua à envoyer ses troupeaux paître dans les pâturages en litige. Puis, pour se donner un appui, il s'adressa à ses voisins d'Uri et d'Underwald. Ainsi auraient commencé les premières alliances, ces alliances antiques auxquelles il est fait allusion dans l'acte mémorable du 1^{er} août 1291.

¹ L'argent, étant très rare alors, avait une beaucoup plus grande valeur qu'aujourd'hui. La livre contenait 12 schilling ou florins de ce temps. Avec un schilling, on achetait une vache. La chèvre se vendait 4 pfennig. Voir Strickler, *Schweizergeschichte*, 2^{me} édition, page 44.

En 1144. L'abbé d'Einsiedeln, se voyant frustré dans les espérances que lui avait fait concevoir la sentence d'Henri V, profita de la présence de l'empereur Conrad III de Hohenstauffen à Strasbourg pour renouveler ses plaintes. Comme la première fois, le comte de Lenzbourg, qui était alors Ulric IV, faisait cause commune avec les Schwyzois. Mais, comme la première fois, les Schwyzois perdirent leur procès, et les comtes de Lenzbourg, qui agissaient non en qualité de baillis, mais de copropriétaires des Schwyzois, furent de nouveau condamnés à l'amende, ainsi que ces derniers. Mais, comme auparavant, Schwyz ne se soumit pas davantage à la sentence impériale et renouvela probablement son alliance avec ses voisins.

(A suivre.)

A. DAGUET.

*L'instruction publique en Espagne et dans une partie
de l'Amérique espagnole.*

Depuis 1882, Madrid a son musée d'instruction primaire. Le décret royal qui l'instituait fixait à 5000 francs le minimum de l'allocation annuelle. Au musée est jointe une bibliothèque dont une partie est circulante chez les instituteurs qui désirent avoir les volumes dont elle se compose. Car, ainsi que le faisait observer en 1886 le directeur de l'institution, « il s'agit ici d'un musée pédagogique plutôt que d'un musée scolaire », c'est-à-dire qu'il est à l'usage des instituteurs et non des élèves.

Au musée se donnent des conférences ou plutôt des leçons hebdomadaires ou bi-mensuelles pour l'explication des objets dont il se compose. L'établissement doit servir à la formation des hommes d'école et de ceux qui ont la charge de les préparer. En général, dans l'organisation intérieure du musée, on a pris pour modèle celui de South-Kensington, en Angleterre. On entretient des relations et on fait des échanges avec les musées les plus importants, ceux de Paris, Zurich, Lisbonne. On reçoit les publications les plus remarquables des éditeurs allemands et français. Pourachever de se renseigner sur les réformes et les perfectionnements à apporter à l'instruction publique, le musée envoie ses principaux employés étudier les institutions analogues. Un rapport que le savant Don Manuel Cossio, directeur du musée pédagogique de Madrid, a fait paraître sur la situation de l'instruction publique en Belgique, fait connaître les vraies causes de la réaction qui s'est opérée dans ce pays au détriment de l'école libérale et de l'enseignement lui-même.

Que malgré tous les obstacles que rencontre l'instruction populaire dans certaines contrées de l'Espagne, l'école y soit en propres, cela ne fait pas doute, quand on voit les publications qui se produisent dans ce domaine. Nous signalons comme une des plus importantes le *Traité d'hygiène scolaire*, théorique et pratique, de Don Pedro de Alcantara Garcia, professeur de pédagogie à Madrid (1886). C'est un copieux volume de près de 300 pages et qui dénote de la part de l'auteur une connaissance approfondie de la matière et des ouvrages qui ont paru dans les divers pays sur l'important objet de l'éducation physique. M. Alcantara y passe successivement en revue l'hygiène de l'école primaire en général, l'hygiène de l'élève, la médecine scolaire, le local, le mobilier et le matériel d'enseignement.

La ville de Madrid a, comme on sait, plusieurs journaux scolaires, parmi lesquels le *Bulletin de l'enseignement libre* représente la tendance

laïque, étrangère à tout esprit confessionnel, politique, particulariste. Le numéro du 15 septembre, que nous avons sous les yeux, contient un article très intéressant sur la *personnalité juridique* de l'élève. A propos de la question controversée des châtiments corporels, on y cite cette parole du célèbre pédagogue espagnol Carderera : « Tout en » nous prononçant contre les châtiments corporels, nous ne pouvons ap- » prouver que l'on dise à un enfant que les instituteurs n'ont pas le droit » de les infliger. Car aux yeux de l'enfant, le maître doit paraître un être » supérieur, une espèce de divinité qui *dispose de lui à sa guise*. Si le » maître ne le châtie pas manuellement, l'élève doit penser que c'est pure » bonté de sa part. »

Ce passage, que souligne l'auteur de l'article et que nous soulignons avec lui, est un peu fort et paraîtra tel même aux partisans des peines corporelles que l'on compte parmi nous. Mais il est certain que l'*éducation d'autorité et de respect* et que, dans la législation scolaire, on s'est préoccupé de la personnalité de l'élève plus que de celle du maître et que cette préoccupation irrationnelle et humiliante est fâcheuse pour l'éducation et partant pour la personnalité et le bonheur de la jeunesse. *(A suivre.)*

Nécrologie belge (M. WYNEN).

La Belgique vient de perdre un de ses hommes d'école des plus enthousiastes et des plus dévoués, dans la personne de M. Pierre Wynen, d'Anvers, inspecteur des écoles à Malines.

Voué par goût à l'enseignement, M. Wynen dirigeait depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis l'essor qu'avait pris l'instruction primaire dans son pays, les écoles de la cité antique de Malines et avait travaillé avec un zèle extraordinaire à pourvoir du matériel nécessaire les institutions qui en manquaient.

Zélateur non moins ardent des bonnes méthodes, il encourageait de tout son pouvoir les instituteurs qui les appliquaient, en rompant avec la routine, et collaborait aux feuilles scolaires destinées à les propager comme les feuilles frœbeliennes.

C'est, poussé par son admiration pour les pédagogues suisses, Pestalozzi, Girard, Fellenberg, qu'il est venu au Congrès de Fribourg, en 1865, en qualité de délégué du corps enseignant du Brabant, pour nous apporter les gages de cette fraternité qui relie les uns aux autres tous les membres de la grande famille enseignante.

Avec quel bonheur il assistait à nos séances, et comme il témoignait de son désir de rapporter chez lui ce qu'il voyait et entendait de beau et de bien chez nous. Et ce n'étaient pas là de vaines paroles. Nous le vîmes, dix-huit années plus tard, à l'œuvre dans son pays, et nous eûmes le plaisir de constater les progrès qu'il avait réalisés autour de lui.

Alliant au culte de l'éducation populaire un amour de l'art facile à comprendre dans la patrie de Rubens, de Van Dick, de Quintin Matzis, M. Wynen avait fondé une société artistique qui portait le nom du premier de ces grands peintres et qui l'avait élu son président.

Notre collègue et ami belge s'est éteint à Anvers, son lieu natal, le 23 novembre dernier, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 61 ans. D'un extérieur noble et imposant qui annonçait une constitution robuste,

M. Wynen eût certainement vécu plus longtemps sans le coup terrible qui a frappé l'école libérale en Belgique et qui a atteint tant de ses collègues. Il avait pour son compte échappé à l'ostracisme ; mais il avait un trop grand cœur pour ne penser qu'à soi. Si la Belgique a perdu Pierre Wynen, un de ses plus nobles fils, la Suisse regrette en lui un ami ardent et sincère. Que l'honorable famille au sein de laquelle nous avons passé de si heureux moments reçoive l'expression de la profonde sympathie et des amers regrets de tous ceux qui l'ont connu.

A. DAGUET.

SECTIONS CANTONALES Correspondances et communications diverses.

VAUD

Un sujet à l'ordre du jour (suite).

Point de prétendus priviléges en faveur des futurs éducateurs populaires, mais point de déni de justice à leur détriment (ou plutôt au détriment de l'école). Si l'Etat a des ressources scientifiques ou autres à offrir, il les doit avant tout à ceux de ses enfants qui se proposent de travailler à sa prospérité immédiate. Pourquoi refuserait-on à notre époque, aux jeunes gens qui consacreront leurs forces à leur pays, ce qu'on accorde aux nouveaux débarqués de la Turquie ou du Japon ? Il n'est pas juste que nos différents degrés de l'enseignement soient sans raccordement entre eux, ni pour maîtres ni pour élèves.

Le personnel de l'enseignement élémentaire est, par exemple, resté jusqu'ici un corps à part, un corps isolé, fermé (par en haut), sans issue, sans perspective, sans avenir... Il faut en maintes occasions une bien grande dose de courage pour que ceux qui y entrent y soutiennent la lutte, une lutte inégale jusqu'au bout. En effet, un vrai système à bascule y attend d'ordinaire les néophytes de la vie active. L'adresse, l'assiduité envers les personnes, la force physique, la jeunesse, l'ascendant que donne l'aisance, que sait-on encore ? sont les causes efficientes d'un succès momentané. Mais que les intéressés avancent en âge, la plupart des circonstances opposées surgissent, et alors les services rendus compteront peut-être assez pour permettre à ceux qui hébergent encore ces vieux serviteurs, autrefois à la mode, de les envoyer ailleurs gagner le pain de leurs vieux jours. Tel a ainsi brillé pendant quelques instants sur le tréteau officiel, qui voit par une fatale compensation disparaître ceux qui l'avaient d'abord excité et encensé, et s'aperçoit trop tard hélas ! que la comédie se joue aux dépens des vétérans, lors même que chacun des acteurs y a payé, dès le début, sa place de sa personne.

Ne dites pas que ce soient là des choses naturelles, des procédés admis dans n'importe quel autre champ d'activité ! C'est l'isolement dès l'origine qui provoque et aggrave ces inconvénients, rend possibles des vexations innombrables, toutes cent fois plus funestes encore pour l'école républicaine que pour le personnel enseignant. La manière plus que singulière suivant laquelle ce dernier a été souvent traité est nécessairement imputable à une situation exceptionnelle créée, on ne peut en douter, par la préparation de ce personnel. Aussi, n'est-ce rien de moins que la cause première de la pénurie, ce cheval de bataille de ceux qui pensent que pour avoir des ou-

vriers dans la carrière, il faille qu'un noviciat ad hoc mette ceux-ci dans l'impossibilité d'en sortir.

La pénurie ? Mais nous la subissons du plus au moins depuis tantôt vingt ans. Il est donc trop tard pour agiter cet épouvantail en vue de l'avenir, car c'est bien une réalité du passé.

De tout temps, il a été coutume d'envelopper de dédain ceux qui sont faibles ou isolés ; on les abandonne et parfois un caprice vous prend de les mépriser ; on les méprise donc et surtout quand on peut le faire sans courir de danger, sans éprouver de résistance. Les déboires variés qui attendent le régent dans le cours de ses multiples fonctions en font foi. Ce serait vouloir fermer les yeux à la vérité que d'essayer ici une contradiction.

En ces temps où le mot de crise est une plainte sans fin, on préfère subir la gêne de tout le monde plutôt que d'embrasser la carrière de l'enseignement primaire, dont bien des gens ont pourtant l'air de parler avec envie comme d'une mine d'or. Pourquoi ce fait ? Parce que « l'homme ne vit pas de pain seulement. » Quand le régent ne sera plus regardé comme un être à part, quand la période des expiations gratuites cessera, la pénurie touchera aussi à son terme.

Mais que faut-il pour cela ?

Que le mode de formation lutte par son organisation même contre les préjugés dédaigneux que l'esprit de caste entretient sur le compte du maître d'école. Qu'en conséquence, le régent, mieux connu et plus apprécié, courra la chance d'être toujours traité dignement.

Ainsi peut se résumer la substance de la discussion pendant cette séance. Le meilleur esprit n'a cessé d'y régner. La réunion, on le comprend, n'a point pris de décision de principe, quoique l'actualité et l'à propos d'un tel sujet aient été unanimement reconnus par les nombreux collègues qui y ont exprimé leur opinion.

Le succès du travail que la société s'est imposé, a-t-on fait remarquer, n'est pas dans une prompte votation des sections, bien au contraire ; des recherches doivent être faites par chacun ; ce n'est qu'après un mûr examen, et en ne tenant compte que des données fournies par ce dernier, qu'un vote éclairé et profitable à la cause commune pourra être requis.

Les délégués n'ont pas la prétention, loin de là, d'imposer leur manière de voir aux sections ; mais ils recommandent cependant à leurs collègues de s'abstenir d'opposer, en détail et de prime abord dans la presse, tel vote d'une section à tel autre, attendu qu'ils considèrent ce mode d'agir comme préjudiciable avant tout à l'étude de la question qu'il concerne.

Lausanne, le 25 novembre 1887.

E. TROLLIET.

NEUCHATEL

Question de l'inspecteurat.

Au rédacteur en chef de l'*Educateur*, M. le Dr Daguet,

J'ai lu avec un vif intérêt, dans le no du 1^{er} octobre, l'article que vous avez consacré à la question de l'inspecteurat.

Pleinement d'accord avec votre manière de voir, je me permets de vous faire part des réflexions suivantes, avec prière de les communiquer à vos lecteurs, si vous jugez qu'elles puissent les intéresser. L'inspecteurat, comme vous le faites remarquer fort justement, a ses partisans convaincus et ses adversaires déclarés. Je crois qu'il est bon d'étudier sérieusement

cette question, puisque nous sommes à la veille de la révision des lois scolaires des cantons de Vaud et de Neuchâtel.

L'inspectorat est une institution utile et indispensable, à la condition expresse que les hommes appelés à exercer ces fonctions importantes et difficiles soient réellement à la hauteur de leur tâche.

Parmi toutes les critiques lancées contre les inspecteurs scolaires, les plus fondées ont été celles qui ont visé la manière d'agir, les procédés de quelques fonctionnaires, fiers et hautains, de ces baillis scolaires, dont vous parlez, qui songeaient plus à faire de l'autorité qu'à travailler au bien de l'école. A part ces observations, bien justifiées d'ailleurs, il est difficile d'avancer des arguments sérieux contre l'institution de l'inspectorat. Je sais bien qu'il y a là question d'économie en jeu. Mais est-ce bien, lors qu'il s'agit de l'instruction et de l'éducation du peuple qu'il faut parler d'économies intempestives, alors qu'on dépense tant d'argent dans d'autres domaines moins importants, à mon avis, notamment dans celui du militaire ?

Les hommes politiques qui conseillent de semblables économies à leurs concitoyens se rendent-ils vraiment compte des conséquences fâcheuses qui en seront les suites inévitables ?

Jusqu'à présent, la plupart des cantons suisses n'ont jamais reculé devant les sacrifices nécessaires au développement de l'instruction populaire. C'est un point à relever, et qui est tout à l'honneur de notre pays.

L'abolition de l'inspectorat a-t-elle été une amélioration dans le canton de Vaud ? Il est permis d'en douter, à voir l'accord avec lequel les hommes d'école de ce canton demandent le rétablissement de cette institution.

L'inspecteur scolaire, comme le dit M. F. Dula, que vous citez, a une double tâche à remplir :

1^o Une tâche administrative, se rapportant à tout ce qui concerne les rapports de l'administration cantonale avec les commissions locales et le corps enseignant, les bâtiments scolaires, les locaux, le mobilier, l'application des lois et règlements, etc. ;

2^o Une tâche pédagogique (et ce n'est pas la moins importante) se rapportant à tout ce qui touche à l'enseignement, aux méthodes, à l'emploi du temps, aux programmes, à la discipline, à l'éducation, aux résultats obtenus.

Il faut donc à un inspecteur des aptitudes bien diverses et toutes spéciales : une connaissance approfondie de l'école et des choses scolaires ; un tact parfait, beaucoup d'urbanité et de bienveillance et, par dessus toutes choses, un cœur noble et généreux, car c'est du cœur que procèdent toutes les choses bonnes, grandes et parfaites.

La direction d'une école n'est pas chose facile. N'est pas bon maître qui le désire. Si l'on veut obtenir des résultats sérieux, maintenir l'instruction des habitants d'un pays à un niveau normal, il faut absolument une surveillance active faite par des hommes entendus. Il faut aux débutants des conseils et des directions qui leur permettent d'éviter les pertes de temps et les tâtonnements toujours préjudiciables à la bonne marche d'une école.

Et la surveillance des commissions locales, qu'en pensez-vous ? J'entends d'ici poser cette question.

Ici, distinguons. Dans nombre de localités, les membres des commissions remplissent consciencieusement leur devoir en visitant les écoles de leur ressort ; mais généralement ce n'est pas le cas, et les visites sont si

peu nombreuses qu'elles ne rendent aucun service à qui que ce soit. Trop souvent aussi, les membres visiteurs ne font qu'une courte apparition dans chaque classe, apposent leur signature dans un registre spécial, puis repartent sans s'être enquis des méthodes employées, des résultats obtenus, du travail fait en classe, de l'emploi rationnel du temps, de la discipline, de l'éducation, etc., etc.

Et puis, pourquoi ne pas le reconnaître, combien ne trouve-t-on pas de membres de commissions absolument incapables de juger des choses de l'école, pas plus que des méthodes et des moyens d'enseignement. « Que pouvaient bien penser les instituteurs, lisons-nous dans un rapport sur les écoles de Saint-Gall, de la sagesse et de la science pédagogique de leurs supérieurs, lorsque ceux-ci, prétendant rectifier leur méthode d'enseignement, leur disaient entre autres dans un monitoire pressant : « Ce n'est pas étonnant si les enfants ne savent pas lire, car à l'école ils n'apprennent pas les lettres, mais *blosa und hochâ*¹ (nouvelle méthode allemande pour enseigner la lecture), et s'ils ne savent pas calculer, c'est parce qu'on leur fait mettre entre les chiffres toutes sortes de petites croix et de petits traits (+ × — =). »

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Jeune Citoyen, journal mensuel destiné aux jeunes gens de la Suisse romande, sous la direction de F. Gaillard-Pousaz. Lausanne, Payot.

Cette feuille en est à sa 4^e année et renferme des morceaux en prose surtout avec quelques pièces de vers empruntées aux meilleurs poètes romands. Le premier numéro de cette année est orné d'un beau portrait de Juste Olivier, l'illustre patriote et écrivain vaudois. A la littérature, le *Jeune Citoyen* joint des notices sur l'histoire naturelle, l'histoire nationale, des questions pour les examens de recrues et rappelle le *Fortbildungs Schüler* de M. Gunzinger, à Soleure, qui a tant de succès dans la Suisse allemande.

Nous venons de recevoir le second numéro ; il est encore plus intéressant et plus varié que le précédent.

A. D.

Presque mot à mot, livre de lecture pour les commençants, par Sauvain. Londres, Manchester et Paris.

Ce joli petit livre d'un instituteur suisse renferme 86 morceaux en vers et en prose pour les jeunes Anglais qui se proposent d'apprendre le français. Des traits plaisants, des anecdotes bien choisies en général, sauf l'histoire apocryphe des clés du pape Sixte V, faciliteront cette étude. La première partie peut aussi servir aux Français qui veulent apprendre l'anglais.

A. D.

Annuaire de l'instruction publique dans le canton de Vaud.

Une nouvelle édition de cet annuaire est sous presse, pour paraître dans quelques jours. Il contient les noms de tous les membres du corps enseignant du canton, aux divers degrés, et sera d'un grand intérêt pour tous

¹ Ceci nous rappelle les critiques adressées à la méthode phonétique introduite dans nos écoles.

les instituteurs et pour les autorités scolaires. La valeur d'une publication de ce genre consiste surtout dans sa parfaite exactitude ; les auteurs l'ont compris, et ils y ont apporté un soin scrupuleux qui la recommande à tous, ainsi que la modicité de son prix (50 c.). F. R.

Jura bernois.

Nominations définitives.

Instituteur : M. *Berlincourt Louis-Emmanuel*, à la Combe du Pélu.

Institutrices : M^{mes} *Piquerez Berthe*, à Alle; *Broquet Marie*, à Delémont; *Bailat Marie*, à Delémont; *Chevalier Clara*, à Moutier; *Chable Ursula*, *Dubach Emma*, *Brehm Anna*, *Müller Louise*, *Bueche Rosina*, *Marchand Juliette*, *Chavannes Anna* et *Villoz Marie-Louise*, à St-Imier.

Nominations provisoires.

Instituteurs : MM. *Grélat Henri*, à Pommerats; *Moser Auguste*, à Ver-
mes; *Chappuis François-Louis*, à Saignelégier; *Chavannes Georges*, à
Cœuve; *Brahier Célestin*, à Montmelon; *Coulon Pierre*, à Cornol; *L'E-
platenier Jules-Ernest*, à Orvin.

Institutrices : M^{mes} *Favre Bertha*, à Montagne du Droit de Sonvillier;
Chatelain Alice et *Perret Julia*, à Cortébert (2^{me} et 3^{me} mixte); *Jacob*
Emma, à Bienne; *Steulet Marie*, à Fornet-Dessus; *Buchwalder Madeleine*,
à Cornol; *Moll Louise*, à Madretschi; *Baumgartner Ida*, à Tavannes;
Moser Caroline, à Souboz.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

COMPOSITION

Degré inférieur.

Leçon de choses. — *Le tonneau.*

CANEVAS. — ... tonneau meuble .. cave. — compose ... fonds, ... douves et ... cercles. — Il ... ordinairement cylindrique, mais plus au qu'aux bouts. — Quelquefois le ovale. — ... est en de chêne ou .. châtaigner. — Les cercles bois ou — emplit par ... bonde, et on le au moyen d'un robinet siphon. — Le tonneau vin, bière. liqueurs. — Il par .. tonnelier.

Sujet analogue: *Le cuvier.*

Degré intermédiaire.

Description : *La cave.*

RÉSUMÉ. — Emplacement (sous-sol). — Parties principales (escalier, sol, voûte, soupitaux). — Meubles de cave (tonneaux, brantes, entonnoirs, échelle, chandelier; seilles à fromage, à choucroute; garde-manger). — Fruits et produits conservés en cave (vin, liqueurs; pommes, poires, pom-

mes de terre, légumes, viande). — Température de la cave (à peu près égale, fraîche). — Conditions que doit remplir une bonne cave (profonde, sèche, bien aérée, sol carrionné ou dallé; voûte en maçonnerie, canal d'écoulement pour l'eau). — Dépendances (cellier, bouteiller).

Sujet analogue : *Le cellier.*

Degré supérieur.

Proverbe : *Il n'est point de roses sans épines.*

PLAN. — Vérité du proverbe au sens propre. — Remarques générales sur quelques phénomènes de la nature, cachant un danger invisible sous un dehors attrayant (crevasse d'un glacier, serpent sous le feuillage, ver renfermé dans un beau fruit). — Montrer, par l'histoire d'un jeune homme ou d'une jeune fille, que les plaisirs sont toujours accompagnés de peines. — C'est un(e) enfant de paysans qui, mécontent(e) des travaux pénibles de la campagne, s'en va chercher une existence plus douce dans la ville. — Chez de riches citadins, en qualité de valef (fille) de chambre. — Service assez facile, mais les maîtres sont peu compatissants, et très exigeants. — Changement de service : dans une maison de commerce. Agréments relatifs : plus de liberté, animation continue dans la maison. — Inconvénients : travail fatigant, compagnies désagréables. — Réflexions personnelles du jeune homme (de la jeune fille). — Salutaire retour sur lui-(elle)-même. — Chez ses parents.

Sujet semblable : *Comme on fait son lit, on se couche.*

Degré inférieur.

Exercice de langage et d'orthographe.

Ecrire au tableau les noms de fruits ci-après et faire indiquer aux enfants quel est l'arbre qui les produit.

La cerise. La pomme. La prune. La poire. L'abricot. La pêche. La figue. La groseille. La châtaigne. Le gland. La faine. La fraise. La griotte. La framboise. La noisette. La noix. Le marron.

EXEMPLE : *La cerise est le fruit du cerisier.*

DICTÉES

Le travail.

I. Tout travaille autour de nous. L'abeille *diligente* et *laborieuse* travaille pour ramasser la *précieuse* matière dont elle compose le miel et la *cire* de ses *rayons*. La petite fauvette travaille pour ramasser le crin et l'herbe *moussue* dont elle fait son nid. L'écureuil *agile* travaille pour faire la petite provision de noisettes et de faines qu'il mangera pendant la mauvaise saison.

Degré intermédiaire.

Le blaireau.

Le blaireau est un animal paresseux, défiant, *solitaire*, qui établit sa *retraite* dans les lieux les plus *écartés*, dans les bois les plus sombres, et s'y creuse une demeure *souterraine*. Cet animal fuit la société, et passe les trois quarts de sa vie dans ce séjour *ténébreux*, d'où il ne sort que

pour chercher sa *subsistance*. Comme il a le corps allongé, les jambes courtes, les ongles très longs et très fermes, il a plus de facilité qu'un autre pour ouvrir la terre, y fouiller, y pénétrer, et jeter derrière lui les déblais de son *excavation*, qu'il rend *tortueuse*, *oblique*, et qu'il pousse quelquefois fort loin dans le sol.

BUFFON.

EXERCICE: Mettre au pluriel.

Degré supérieur.

Les oasis.

L'historien grec Strabon a comparé le Sahara à une peau de panthère : le fond jaune de la peau c'est le désert ; les taches noires sont les oasis. Rien n'est plus exact. Le désert est jaune, les oasis sont noires. Les cimes des palmiers, rapprochées l'une de l'autre, forment la surface unie dont le vert foncé paraît noir par un effet du *contraste*. On appelle oasis un assemblage de jardins et de cultures isolées dans le Sahara ; le village ou les villages sont dans le centre ou au *pourtour*. Toute oasis se compose principalement de palmiers-dattiers qui semblent former une forêt continue ; mais en réalité il sont plantés en ligne dans des jardins que séparent des murs de terre percés *en amont* d'un *orifice* par lequel la *rigole d'irrigation* pénètre dans le carré. Les déblais employés à élever les murs étant empruntés aux chemins, ceux-ci sont en *contre-bas* des terres et servent à un double usage : ils facilitent la circulation dans l'oasis, et les eaux qui ont arrosé les jardins et *dessalé* le sol, se déchargent dans ces chemins creux, d'où elle coule vers les lacs salés, appelés chotts, qui sont à sec la plus grande partie de l'année, ou forment des marais que l'*incurie* des habitants ne songe pas à dessécher. La fièvre s'élance chaque année de ces *foyers d'infection* et *décime* cruellement ces populations imprévoyantes.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur. — *I^{re} division.*

1. Jean a gagné 3 bons points lundi et 5 mardi. Combien pendant les 2 jours ?
2. Jules a copié 4 pages et son frère autant. Combien les deux ?
3. Charles a 8 plumes, il en donne 5. Combien lui en reste-t-il ?
4. Marie a 9 aiguilles, elle en donne 4. Combien lui en reste-t-il ?
5. Un verger a 5 rangées d'arbres ; chaque rangée a 4 arbres. Combien d'arbres y a-t-il dans le verger ?
6. Une famille consomme 8 kg. de pain par semaine. Combien en consomme-t-elle en 3 semaines ?
7. Louis a 24 cerises qu'il partage entre 3 amis. Combien chacun en aura-t-il ?
8. Un ouvrier a fait 45 m. d'ouvrage en 5 jours ; combien en a-t-il fait par jour ?

N.-B. Les élèves doivent formuler la réponse par une phrase complète.

2^{me} division.

1. Si le mètre de toile vaut 1 fr., combien valeront 1 dm., 2 dm., etc. ?
2. A 2 fr. le m., combien 1 dm., 2 dm., etc. ?

3. Que vaut le m., si le dm. coûte 2 fr.?
4. Que vaut le m., si 2 dm. valent 6 fr.?
5. Que vaut un coupon de 7 dm., quand le m. vaut 1 fr.?
6. Si 3 dm. de cordon valent 12 centimes, que vaut le m.?
7. Si 5 dm. valent 20 centimes, que valent 2 m., 3 m., etc.?
8. Que valent 3 m. d'étoffe, si le dm. coûte 2 fr.?
1. Emile a placé à la Caisse d'épargne 15 fr. la 1^{re} année, 23 fr. la 2^{me}, 19 fr. la 3^{me}, 37 fr. la 4^{me}; combien a-t-il placé pendant ces 4 ans?
2. Un berger a 238 moutons; il en vend 173. Combien lui en reste-t-il?
3. Que valent les moutons qui lui restent, si chaque mouton est taxé 12 fr.?
4. Un tonneau contient 144 litres de vin. Combien durera-t-il de jours, si on en tire chaque jour 6 litres?

Degré intermédiaire.

- Calcul mental.* — 1. Si pour 15 kilom. de trajet en chemin de fer le billet de troisième classe coûte 80 c., combien coûte-t-il pour un trajet de 30 kilom., de 60 kilom.?
2. Une paysanne vend au marché pour 3 fr. de pommes à 20 c. la douzaine; combien de douzaines a-t-elle vendues? combien de pommes?
3. Un ouvrier creuse un fossé en 30 jours de travail; s'il reçoit 120 fr. pour cet ouvrage, combien a-t-il gagné par jour, par semaine (6 jours), par quinzaine (12 jours)?
4. 3 litres de lait coûtent 60 c.; combien paye-t-on pour 8 litres, pour 10 litres, pour 20 litres?

Calcul écrit. — 1. Parmi les œuvres d'art les plus remarquables de la ligne du Gothard, on cite le grand tunnel du St-Gothard, qui mesure à lui seul 14 912 mètres, et sept tunnels en spirale, savoir: trois dans la vallée de la Reuss, mesurant respectivement 1485 m., 1090 m. et 1095 m., et quatre dans la vallée du Tessin de 1557 m., 1559 m., 1494 m. et 1551 m. De combien de mètres la longueur totale des sept tunnels en spirale est-elle inférieure à celle du grand tunnel? R. 5081 m.

2. Combien faut-il de temps à un homme qui, marchant d'un pas égal, avance de 64 m. à la minute, pour faire 24 fois le tour d'une place mesurant 184 m. de circuit? R. 1 h. 9 minutes.

3. Il faut 1068 fr. à l'entrepreneur d'un bâtiment pour la paye d'une quinzaine (12 jours de travail); quelle est la somme nécessaire pour la paye d'un mois compté à 26 jours de travail? R. 2314 fr.

1. Un boulanger remet à une de ses pratiques une certaine quantité de farine pour le pesage de laquelle il n'a qu'une balance ordinaire; il fait 5 pesées de 8 kg. 500 gr. chacune et une 6^{me} pesée de 5 kg. 250 gr. Que vaut cette farine à fr. 0,48 le kg.? R. fr. 22,92.

2. Un ménage paye 0,63 fr. les 3,5 l. de lait qu'il consomme chaque jour; quelle sera sa dépense pour l'année entière s'il est aussi tenu compte d'un surplus de 46 litres? R. fr. 232,23.

3. Désirez-vous connaître la distance de Lausanne à Paris? Supposons, partant de la première de ces villes à destination de la seconde, un train direct dont la locomotive consomme 10,8 kg. de coke par kilomètre; la valeur du combustible employé est de fr. 272,16, à 4,80 les 100 kg. Calculez cette distance. R. 525 km.

Degré supérieur¹.

Taux, capital, temps.

Oral. 1. — A quel taux faut-il placer :

- 400 fr. pour retirer 16 fr. d'intérêt par an ? (4%) ;
- 600 fr. pour retirer 60 fr. d'intérêt en 2 ans ? (5%) ;
- 1000 fr. pour retirer 45 fr. d'intérêt en 18 mois ? (3%) ;
- 2400 fr. pour retirer 378 fr. d'intérêt en 3 ans $\frac{1}{2}$? ($4\frac{1}{2}\%$) .

2. — Quel capital faut-il placer au 4% pour retirer : a) 20 fr. d'intérêt annuel ; b) 36 fr. par semestre ; c) 60 fr. par trimestre ; d) 4 fr. par jour ; e) 420 fr. en 2 ans ; f) 180 fr. en 1 an 3 mois ?

Rép. : a) 500 fr. ; b) 1800 fr. ; c) 6000 fr. ; d) 36500 fr. ; e) 5250 fr. ; f) 3600 fr.

Note : Chacun saura donner aux questions et réponses ci-dessus la forme nécessaire pour en tirer le calcul du temps.

Ecrit. 1. — A quel taux ai-je placé mon argent en achetant pour 10800 francs une maison qui rapporte annuellement 486 fr. net ? Rép. au $4\frac{1}{2}\%$.

2. — Ayant dû emprunter, il y a six mois, la somme de 700 fr., je rembourse aujourd'hui fr. 715,75, intérêts compris. A quel taux m'avait-on fait ce prêt ? Rép. au $4\frac{1}{2}\%$.

3. — Un rentier possède un capital de fr. 72000, dont la moitié est placée à 4% . A quel taux doit-il placer la seconde moitié pour pouvoir dépenser fr. 300 par mois ? Rép. au 6% .

4. — Un rentier dispose d'un écu par jour. Sachant que son argent lui rapporte le 4% , on demande quelle est sa fortune ? Rép. 45625 fr.

5. — Deux capitaux rapportent chacun 1215 fr. par an, mais l'un est placé à 4% et l'autre à $4\frac{1}{2}\%$. Quels sont-ils ? R. 30375 fr. et 27000 fr.

6. — Jules vient de rembourser une cédule avec ses intérêts de 9 mois. Il a livré fr. 911,35. Le taux étant de $4\frac{3}{4}\%$, quel était le montant de la cédule ? R. 880 fr.

7. — En combien de temps fr. 1000 placés à $4\frac{1}{2}\%$ rapportent-ils fr. 67,50 ? R. en 18 mois.

COMPTABILITÉ²

Le 1^{er} novembre 1887, j'emprunte à la Caisse hypothécaire d'amortissement, à Lausanne, la somme de 2000 fr., le taux $4\frac{1}{4}\%$. Je paye chaque année le 10 % du capital emprunté pour intérêt et amortissement. Etablissez le compte d'année en année.

Rép. A la fin de la 14^e année (le 1^{er} novembre 1901), je devrai fr. 57,56 + fr. 2,45 d'intérêt = fr. 60,01.

Dans le calcul, on a forcé la décimale, toutes les fois qu'il y avait 5, ou plus de 5.

¹ Dans le précédent numéro, page 374, l'omission d'une des données rend impossible la solution du problème 5 (surfaces) ; la 2^{me} phrase doit être complétée comme suit : Quelle en est la valeur, à 300 fr. l'are, sachant....

² Le manque de place nous oblige à renvoyer au premier numéro de janvier la suite de « l'exposé du cours de comptabilité » dont nous avons commencé la publication dans le précédent numéro.

Amortissement d'une somme de 2000 fr. prêtée à 4 $\frac{1}{4}$ % et amortie par une annuité constante du 10 % de ce capital. 200 fr.

A la fin de la	Le capital restant à rembourser est de	Intérêt à payer	Somme remboursée sur le capital
	2000	85	115
	115	—	—
1 ^{re} année. 1 ^{er} novembre 1888.	1885	80	119
	119	89	89
2 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1889.	1765	75	124
	124	98	98
3 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1890.	1640	69	130
	130	71	29
4 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1891.	1509	64	135
	135	83	83
5 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1892.	1374	58	141
	141	60	60
6 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1893.	1232	52	147
	147	38	62
7 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1894.	1084	46	153
	153	10	90
8 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1895.	930	39	160
	160	56	44
9 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1896.	770	32	167
	167	74	26
10 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1897.	603	25	174
	174	64	36
11 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1898.	428	18	181
	181	23	77
12 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1899.	247	10	189
	189	50	50
13 ^{me} année. 1 ^{er} novembre 1900.	57	2	57
	57	45	56
	—	660	2000
	—	01	—

Erratum. La réponse à l'exercice précédent de comptabilité, facture Rouge-Lanier, est fr. 415,45, au lieu de fr. 415,65.

La table des matières et le titre de l'année courante sera expédiée avec le 1^{er} numéro de 1888.